

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez M. BAYAS-LAVITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
23 Décembre 1880.

Chronique générale.

La séance du Sénat a été avant-hier une séance de surprise, personne ne s'attendait — et MM. Ferry et Hérold moins que tous les autres — au résultat inespéré de cette journée. L'enlèvement des crucifix et de tous emblèmes religieux dans les écoles communales de Paris avait vivement ému les esprits, même dans les rangs de la gauche.

Le président du conseil croyait au succès du gouvernement ; il a été battu comme il devait l'être.

M. Jules Ferry a éprouvé, en effet, un échec mémorable, puisqu'il a été atteint avec M. Hérold, préfet de la Seine, par le vote d'un ordre du jour de blâme.

Aussitôt après la séance du Sénat, M. Hérold s'est rendu auprès du ministre de l'intérieur et lui a offert d'offrir sa démission. M. Constans a répondu qu'il croyait que les choses pouvaient s'arranger, et il a proposé le moyen que voici :

Un député complaisant — qu'il serait facile de trouver — interpellait le gouvernement sur l'acte blâmé par le Sénat ; le ministre de l'instruction publique, plus à son aise qu'à la Chambre haute, déclarerait que si, dans l'exécution de la mesure prise par M. Hérold, des maladresse ont été commises par des agents subalternes, le gouvernement croit que cette mesure en elle-même est en complète harmonie avec les sentiments et les volontés de la Chambre des députés. Et M. J. Ferry demanderait à celle-ci de dire, par un ordre du jour, si en cela le gouvernement s'est trompé. La réponse n'étant pas douteuse, M. Hérold que M. Gambetta veut conserver jusqu'après les élections du 9 janvier, sortirait donc, de cette fâcheuse aventure, fortifié dans sa campagne anti-religieuse par un vote approuvant de la Chambre.

Inutile d'ajouter que ce plan a extrêmement souri à M. Hérold qui, dès hier matin, s'est occupé de sa réalisation.

Le Parlement publie les informations suivantes :

« La commission d'enquête Cissey a continué à entendre plusieurs employés et attachés au ministère de la guerre.

« On assurait que ces dépositions auraient révélé des faits graves à la charge d'un haut fonctionnaire du ministère de la guerre.

« Le président de la commission d'enquête a eu une entrevue avec M. le garde des sceaux à ce sujet, et il est possible qu'une enquête judiciaire soit ouverte. »

A l'occasion de cette enquête, le ministre de la guerre aurait eu hier matin une longue entrevue avec le Président de la République.

La première sous-commission de la commission extra-parlementaire chargée d'étudier la réorganisation de l'Algérie, s'est réunie hier matin au ministère de l'intérieur.

Elle a décidé en principe le maintien des fonctions de gouverneur général de l'Algérie.

La seconde partie du Livre jaune qui vient de paraître contient peu de pièces qui ne soient connues déjà. Toutefois, nous devons y relever la correspondance diplomatique échangée entre M. Barthélemy Saint-Hilaire et M. Challemel-Lacour, sur la nécessité d'étendre la démonstration navale à la question grecque et à la question arménienne.

Mais, depuis la cession de Dulcigno, une tendance à la modération s'est manifestée subitement dans la politique du Foreign-Office. C'est le cabinet de Londres qui a hésité à s'engager plus avant en faveur de la Grèce. M. Gladstone a même exprimé les craintes

que lui inspirait la probabilité « d'explo-
sions révolutionnaires dont une action
trop accentuée des puissances pourrait
devenir le signal. »

Ces mouvements révolutionnaires étaient à redouter dans toutes les provinces ottomanes d'Europe et même pouvaient avoir leur contre-coup à Constantinople, où l'Angleterre ne veut pas le renversement du sultan.

Nous espérons que cette modération du cabinet de Londres fera réfléchir notre gouvernement et lui montrera le danger qu'il court en s'engageant le premier dans une intervention en faveur de la Grèce, où il pourrait n'être pas suivi et même rencontrer des influences hostiles.

« En laissant de côté la dette publique,
la guerre et la marine, nos dépenses ont
augmenté de 514 millions, de 1874 à
1880. »

Cette écrasante révélation est extraite d'un discours récent de M. Raoul Duval, qui ne se pose cependant pas en ennemi de la République. Il est donc bien convenu, bien avéré, — les chiffres sont là, et il est impossible de les contester, — que la République a, en neuf ans, accru les dépenses du pays, c'est-à-dire les charges des contribuables, de plus d'un demi milliard par an.

On prétend que M. le préfet de police, d'accord avec le ministre de l'intérieur, est décidé à ne tolérer aucune manifestation publique des amnistiés de la Commune, en faveur des derniers déportés de Nouméa qui sont prochainement attendus en France.

Au dire des familiers du Palais-Bourbon, M. Gambetta se livre souvent à de vifs accès de colère contre les dissidents du centre gauche et contre les chefs de l'intransigeance. Fort de son influence sur la majorité parlementaire, sur le gouvernement, sur le parti républicain tout entier, il paraît qu'il lui est

échappé plusieurs fois des paroles menaçantes.

Ses amis les plus intimes redoutent un coup de tête dont les conséquences pour la cause républicaine sont difficiles à prévoir.

M. Albert Grévy, gouverneur général de l'Algérie, a eu une nouvelle conférence ou plutôt une longue altercation avec le ministre de l'intérieur.

M. Constans ne paraît pas disposé à soutenir, devant la Chambre, le frère du Président de la République.

On nous assure que MM. Hérold et Ferry ont donné des ordres pour le rétablissement des crucifix dans les écoles communales. Cette réparation serait due à l'intervention directe du Président de la République.

M. Grévy aurait dit au ministre de l'instruction publique et au préfet de la Seine qu'il ne comprenait pas des actes capables de froisser les croyances religieuses de la majorité des familles.

Pressés de travailler les élections municipales, une trentaine de députés ont déjà quitté Paris.

Plusieurs préfets ont demandé au ministre de l'intérieur des instructions au sujet de la situation des amnistiés au point de vue des élections municipales.

M. Constans, après en avoir référé au conseil des ministres, a déclaré que, le 9 janvier prochain, les amnistiés n'ayant pas la durée de domicile exigée par la loi ne pourraient être portés sur les listes électorales.

En conséquence, ils n'auront pas le droit de prendre part au scrutin.

Nos lecteurs se rappellent qu'il y a plus de deux mois déjà, nous avions fait prévoir cette décision, qui a le don d'exaspérer particulièrement les radicaux.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU REBOUTEUR

(Suite.)

En moins d'une heure on arriva sur le plateau de Notre-Dame-de-Grâce.

Tout le monde connaît ce splendide paysage, au moelleux tapis de verdure, aux grands arbres séculaires, à la merveilleuse terrasse qui domine, d'une part l'embouchure de la Seine, de l'autre l'Océan.

Vers la droite, sous un dôme de feuillage, l'humble et pittoresque chapelle, objet du culte pieux des matelots, qui viennent en pèlerinage y remercier la divine patronne par laquelle ils ont été secourus durant la tempête. *Ave, maris stella.*

Après une fervente prière, Thérèse se dirigea vers le presbytère attenant à la chapelle.

C'est là, sur l'emplacement même de l'ancien ermitage, que réside l'aumônier, l'ermite moderne.

Un simple pasteur, un vieux et bon prêtre qui vit seul, comme ses devanciers, à l'ombre des chênes qui le gardent, au bruit lointain de la mer qui sans cesse le fait songer à ceux qui sont en péril.

Ainsi que nous venons de le dire, il connaissait, il aimait Thérèse ; elle en reçut donc un excellent

accueil ; elle s'empressa de lui dire et ses alarmes et son espoir.

— Ma chère enfant, répondit-il, je suis à vous de tout cœur... et, si nous ne trouvons pas mieux, moi-même je vous conduirai chez le docteur Cauvain. Malheureusement c'est un esprit fort... et j'ai grand-peur que mon patronage ne soit pas des plus efficaces.

— Et moi qui y comptais tant !

— Attendez donc... il a une sœur, bonne et pieuse dame, qui vient tous les dimanches à la messe ici. C'est demain dimanche. Je vous présenterai à elle, Thérèse, et je ne doute point qu'elle ne se fasse honneur de vous servir d'introductrice. A demain donc, mon enfant... Par la même occasion, vous me rendrez le service de toucher l'orgue, ainsi que vous le faites d'ordinaire aux grandes fêtes... et Notre-Dame vous en saura bon-gré. A demain !

Elle s'éloigna, l'âme reconfortée, toute pleine d'espérance.

En arrivant au seuil du presbytère, son regard rencontra la grande croix qui domine la terrasse. En cet instant, les derniers rayons du soleil l'entouraient d'une ardente auréole.

Considérant ce signe comme d'un heureux présage, Thérèse alla s'agenouiller au pied du calvaire.

Au tour d'elle ce calme profond, cet harmonieux silence des beaux soirs d'automne. Le soleil dispa-

raissait à l'horizon tout en feu d'un ciel d'azur où commençaient à s'allumer les premières étoiles ; il y avait sur la mer des reflets merveilleux, un splendide mirage, parmi les grandes ombres des vieux chênes, de lumineuses traînées de pourpre et d'or ; vers le calvaire surtout, comme un féérique nuage rose au milieu duquel se détachait la gracieuse sveltesse de Thérèse.

Les mains jointes, les lèvres entr'ouvertes, comme en extase, elle leva ses grands yeux noirs vers les bras de la croix. Jamais elle n'avait été plus charmante.

Tout à coup, en se redressant, elle aperçut un jeune homme inconnu, qui la contemplait avec un étonnement involontaire, avec une admiration naïve.

Toute confuse, elle s'empressa de rejoindre le vieux Joseph.

Une demi-heure plus tard, la carriole s'arrêtait devant la ferme paternelle.

Son cœur se serra sous l'étreinte d'une joie douloureuse. Elle rentrait dans le cher enclos, mais, hélas ! elle y rentrait seule.

Dès ses premiers pas sous les pommiers, Brave vint se jeter sur elle en la couvrant de folles caresses.

Ce ne fut pas sans peine qu'elle parvint à calmer le fidèle animal. Puis elle alla dire bonjour à la vache, au poulain, aux poules déjà sur le perchoir,

aux fleurs du jardin, au banc de pierre du seuil hospitalier ; à l'intérieur de la maison, aux moindres objets qu'elle renfermait. Il lui semblait qu'il y avait un siècle qu'elle avait quitté tout cela !

Enfin elle monta dans sa chambre, afin de se préparer au repos. Mais tout d'abord elle sortit de l'armoire, elle disposa sur deux chaises la toilette qu'elle devait mettre pour la visite du lendemain.

La visite du docteur Cauvain !

Nous l'y précéderons, afin de dire dans quelle disposition d'esprit elle allait trouver celui duquel dépendait la liberté, la vie de son père.

CHAPITRE X.

Pascal Cauvain.

Tout lui réussissait à ce docteur Cauvain. Il était riche, bien portant, alerte, d'humeur joviale. Enfin il avait son fils, lui ! son fils qui venait précisément de revenir de Paris avec le titre de docteur.

Il se nommait Pascal. C'était vraiment un jeune homme accompli. Éducation solide, esprit laborieux, âme honnête et tendre ; beaucoup de sagacité ; du dévouement et de la modestie, qualité plus rare encore. Il avait traversé le pays latin sans y déflorer sa jeunesse. Toutes les illusions de la vingt-cinquième année s'épanouissaient dans son cœur, où le seul amour de la science régnait en maître presque absolu. Ce n'était point un héros

Il se pourrait même que la question fût portée à la tribune de la Chambre des députés avant la séparation du Parlement.

LES PETITS PAPIERS.

Suivant un républicain, Alphonse Karr, le 4 Septembre a été « la plus ridicule, la plus grotesque, la plus effrayante, la plus cocasse, la plus insolente, la plus sinistre des farces que jamais des histrions payés par une nation aient osé jouer devant elle ».

Le régime dont nous jouissons serait-il plus grotesque, plus insolent, plus sinistre encore ?

L'histoire se chargera de la réponse. En attendant, constatons que M. Gambetta, au 4 septembre, montrait moins d'audace et d'arbitraire en ce qui touche les congrégations.

Voici son opinion sur la question ; tous les mots ont leur valeur :

N° 5704. Tours, 14 octobre 1870, 5 h. 5 soir.
Intérieur et guerre à administrateur provisoire, Marseille.

« En ce qui touche les congrégations religieuses, n'oubliez point, je vous en conjure, QUE SI, A LA TRÈS-GRANDE RIGUEUR, IL EST POSSIBLE DE TROUVER DES TEXTES DE LOI CONTRAIRES A L'ESPRIT D'ASSOCIATION, QU'IL APPARTIENT A LA RÉPUBLIQUE D'ENCOURAGER, et permettre tant de dissoudre les Jésuites, il y a nécessité absolue de respecter la liberté individuelle des personnes. »

GAMBETTA.

On avait oublié cette curieuse dépêche. Nous nous empressons de la remettre sous les yeux du dictateur de 1880, qui paraît avoir un goût tout particulier pour les petits papiers.

COURRIER LITTÉRAIRE.

Paris, le 20 décembre 1880.

Nous allons, si vous le voulez bien, ami lecteur, recommencer cette année notre promenade à travers les livres destinés aux étreintes.

La maison Hachette tient toujours le premier rang par le nombre et le luxe de ses publications. On s'y arrache, cette année, les exemplaires du premier fascicule d'une œuvre de M. Augustin Thierry, le *Premier Récit des temps Mérovingiens*, publié dans le format in-folio et contenant six grands dessins de Jean-Paul Laurens, reproduits par le procédé de MM. Goupil. Mais ceci est la part des bibliophiles et des amateurs de belles gravures.

Dans la collection qui contient déjà l'*Inde des Rajahs*, de Louis Rousselet ; la *Rome*, de Francis Wey ; les *Bords de l'Adriatique*, de Charles Yriarte ; la *Promenade autour du Monde*, du baron de Hüner ; l'*Italie et la Suisse*, de Jules Gourdaul, nous trouvons un nouveau volume : *De Paris à Smarand*, impressions de voyage d'une Parisienne, par M^{me} Ujfalvy-Bourdon. L'auteur nous donne de curieux détails sur ces étranges popula-

tions du Ferganah, du Kouldja et de la Sibérie occidentale, les Bachkirs, les Kirghises, les Sartes, les Kalmouks, etc., etc. Ajoutons que ce volume, illustré de 300 gravures sur bois, est accompagné de quatre cartes.

L'*Histoire de la Gravure*, de M. G. Duplessis, que nous signalions, l'année dernière, comme un des beaux volumes, a un pendant cette année dans le *Raphaël*, de M. Eugène Muntz. C'est une savante et intéressante étude sur la vie, l'œuvre et l'époque du grand artiste ; elle est accompagnée de magnifiques illustrations.

M. Amédée Guillemin, l'auteur du *Ciel des Comètes*, etc., commence, sous le titre du *Monde physique*, une grande monographie de notre globe. M^{me} de Witt, née Guizot, nous donne cette année une édition abrégée des *Chroniques de Jehan Froissart*. Cette édition, rapprochée du français moderne, contient de nombreuses planches chromolithographiques, etc.

Saluons en passant le troisième volume de l'*Histoire des Romains*, par M. V. Duruy, et le sixième de la *Nouvelle Géographie universelle*, de M. Elisée Reclus.

Abordons maintenant la collection de jolis volumes destinés à la jeunesse, les uns sérieux et instructifs, les autres divertissants, tous intéressants. A mon grand regret, je dois me borner à les énumérer.

Nous trouvons d'abord des noms connus déjà des jeunes lecteurs : *Pendragon*, par Alfred Assollant ; le *Pays du soleil*, par R. Cortambert et Ch. Deslys ; *Feu de paille*, par M^{me} Colomb ; l'*Ami François*, les *Nomenot*, la *Petite Reine*, par Ch. Deslys ; les *Deux Mous-ses*, par Louis Rousselet ; *Grand-Père*, par J. Girardin.

Voici ensuite : *Cent tableaux de Géographie pittoresque*, avec une introduction topographique, par Ch. Delon ; la *Mer glacée du Pôle*, souvenir d'un voyage sur l'*Alerte*, par Markham, traduit de l'anglais par Frédéric Bernard ; la *Lanterne magique*, par J. Levoisin ; les *Infirmités de Chouchou*, par M^{me} Colomb ; l'*Histoire de deux petits frères*, par M^{me} Witt, née Guizot.

LA BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES s'est enrichie de quatre volumes : les *Grands froids*, par Bouaut ; les *Villes retrouvées*, par G. Hanno ; les *Merveilles polaires*, par Lesbazeilles ; les *Télégraphes*, par Ternand.

LA BIBLIOTHÈQUE ROSE compte six nouveaux ouvrages : *Grand Maman*, par Ch. Deslys ; *Cadette*, par M^{me} Fleuriot ; les *Petits Voisins*, de M^{me} Gourand ; *Ginette*, par M^{me} de Martignat ; *Belle, sage et bonne*, par M^{me} de Rostopchine ; les *Mésaventures de M^{me} Thérèse*, par M^{me} de Stolz.

Dans la collection des journaux, nous saluerons la vingt et unième année du *Tour du Monde*, qui dans cet espace de temps a donné le récit de 330 grands voyages et publié 11,000 gravures et 400 cartes ou plans. Le *Journal de la Jeunesse*, qui accomplit sa huitième année, est toujours le recueil intéressant que nous avons maintes fois déjà signalé. C'est assurément une des plus attrayantes lectures que l'on puisse mettre dans les mains d'un jeune garçon ou d'une jeune fille de dix à quinze ans.

Nous ne pouvons quitter la maison Ha-

chette sans jeter au moins un coup d'œil sur les magnifiques illustrations chromolithographiques de tous les albums qui composent le *Magasin des petits enfants*, ni nous arrêter une seconde devant la collection inaugurée l'année dernière sous le titre de : BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES ET DES FAMILLES. Ces deux séries comprennent maintenant 53 ouvrages, dont 37 pour la première série et 16 pour la seconde.

(A suivre.)

B. DES H.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 décembre.

C'est une opinion assez répandue que le marché procède en ce moment à des liquidations anticipées. On craint à la fin du mois une nouvelle aggravation de la cherté des reports. Les règlements au moyen desquels les acheteurs abandonnent graduellement leurs positions seraient la véritable cause de la faiblesse de ces derniers jours. Il semble, maintenant, que la tenue générale soit meilleure.

On fait 119.30 sur notre 5 0/0 et 88 sur l'Italien.

Notons la Banque de France à 37.95. Il est évident qu'on ne peut plus s'attendre cette année à une élévation du taux de l'escompte. Le Crédit foncier est en large mouvement de reprise. On fait 1,430, puis 1,435 et 1,440. Cette marche est précisément celle des valeurs que les capitaux recherchent. En même temps il y a de nombreuses demandes en obligations à lots 3 0/0 à long terme et en obligations 4 0/0 à court terme. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie fait 641.25 et 645. Il faut s'attendre à ce que les opérations de cette Société se développent très-rapidement.

La Banque de Paris est à 1,165. On perd 10 fr. depuis deux jours. Cette réaction est toute passagère. Le Comptoir d'escompte fait 995 et 997.50. Le Crédit lyonnais s'inscrit à 985. On retrouve l'Union générale à 937.50. Les explications fournies par le ministre des finances d'Autriche dans la séance du Parlement dont nous avons parlé, sont de nature à atténuer l'importance du privilège accordé à la Banque des Pays autrichiens. Le Crédit industriel est à 735. On est très-ferme à 710 sur la Société de dépôts et de comptes courants. La Banque franco-égyptienne n'est plus qu'à 690. La Banque nationale tombe à 600, cours rond. Ce mouvement continu de recul commence à préoccuper les porteurs. La Société générale fait 612.50.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CHEMIN DE FER DE SAUMUR A CHATEAU-DU-LOIR.

Le ministre des travaux publics a déposé, lundi dernier, sur le bureau de la Chambre, le projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir.

Le *Journal officiel* du 21 décembre contient une longue liste de personnes auxquelles des médailles d'honneur ont été décernées pour actes de courage et de dévouement.

Une médaille en argent (2^e classe) a été accordée à M. Langlois, boulanger, commune de Saint-Lambert-des-Lèves ; une mention honorable à M. Bethys, instituteur à Distré.

Clôture de la chasse. — Par arrêtés préfectoraux, la chasse sera close le dimanche 16 janvier, à la chute du jour, dans les départe-

tements de la Vienne, de la Loire-Inférieure et d'Ille-et-Vilaine.

Rien encore d'officiel pour Maine-et-Loire et autres départements de la région ; mais on a déjà dit que la date du 16 janvier serait généralement adoptée.

Nous avons dit que la Chambre des députés avait voté samedi un crédit « extraordinaire » fournissant au ministère des beaux-arts la somme nécessaire pour l'acquisition du mobilier scénique du théâtre de l'Odéon. C'est, on en conviendra — et nous ne saurions trop le répéter — une singulière économie politique que celle qui met à la charge des contribuables de la France entière les plaisirs et les distractions de la population parisienne. En vertu de quel droit sommes-nous tenus de contribuer à cette dépense, au moins contestable ? La majorité n'a fait, pourtant, aucune objection : elle a voté le crédit. Pendant ces temps, on marchande quelques milliers de francs pour les comices départementaux !

Voici quel a été le vote de la députation de Maine-et-Loire sur le crédit de 177,255 francs 60 c. pour acheter les décors et le matériel scénique de l'Odéon, lequel a été voté par 216 voix contre 170 :

A voté pour : M. Benoist ;
Ont voté contre : MM. Berger, comte de Civrac, comte de Maille, Maille, de Soland. — M^{rs} Freppel.

M. Janvier de la Motte ne figure pas dans le relevé du scrutin.

Le Puy-Notre-Dame. — Mardi dernier, le sieur Reullier, Augustin, journalier au Puy-Notre-Dame, a été trouvé pendu à son domicile.

Reullier disait depuis longtemps qu'il en finirait ainsi avec la vie. Il avait des dettes et était ivrogne. Il a absorbé sept litres d'eau-de-vie dans la semaine qui a précédé son suicide.

ANGERS.

On a retiré avant-hier de la Maine deux cadavres, l'un près du pont de la Basses-Chaînes et l'autre à 300 mètres plus bas, à la Blancheraie. On en a retiré un troisième hier matin, au quai des Carmes.

— La Sarthe nous apprend que Marie ou Maria Guillois, la jeune femme qui a été trouvée étranglée dans une maison de la rue de la Poissonnerie, à Angers, tenait au théâtre du Mans l'emploi de figurante parmi les « premiers maillots ».

La justice continue de rechercher l'assassin.

BEAUPREAU.

On écrit de Beaupreau, 20 décembre, à l'*Etoile* :

« Aujourd'hui, M. le juge de paix a rendu sa sentence dans l'affaire de M. le curé de Beaupreau, prévenu de tapage nocturne pour avoir fait sonner l'*Angelus* à deux heures du matin.

» M. le curé a été condamné à cinq

de roman. Au premier abord, on le trouvait même un peu laid. Mais, en l'examinant avec plus d'attention, on le connaissait mieux, on se sentait devenir de plus en plus sympathique à sa physiologie pensive, à son franc sourire, à son regard loyal. Ajoutez à cela qu'il était grand, robuste, élancé, d'une nature primesautière et courageuse. Du reste, l'entretien suivant le fera mieux connaître qu'un plus long portrait. Les portraits, à la plume comme au pinceau, sont toujours quelque peu flatteurs.

C'était le soir, Pascal venait de rentrer ; suivant l'ancienne mode provinciale, il soupait avec son père.

— Eh bien ! demanda celui-ci, eh bien ! mon garçon, es-tu content de ta promenade d'aujourd'hui ?

— Ravi, enchanté, mon père ! Je ne saurais vous dire avec quel bonheur, avec quelle ivresse j'ai retrouvé nos riants paysages normands, les vertes cours plantées de pommiers, les chemins creux, les haies fleuries, les grands arbres. Tout cela, jusqu'à l'air natal qui ravivait mon visage, tout semblait me dire : « Te voilà de retour au pays... Sois le bienvenu... ne songe plus à nous quitter... c'est ici que tu dois être heureux ! »

— Très-bien, très-bien, Pascal ! Ces dispositions-là dépassent toutes mes espérances. Ainsi donc, tu ne désires pas retourner à Paris ?

— Moi... pas du tout... jamais !

— On t'y promettait cependant un avenir des plus tentateurs... la célébrité... la fortune !

— Est-ce que nous ne sommes pas assez riches ? est-ce que je ne pourrai pas étudier ici tout à mon aise, dans ce délicieux cabinet de travail que vous avez fait arranger tout exprès pour moi, en vue de la mer ? Non, non, mon père. Vous seconder dès demain, vous remplacer le plus tard possible, voilà toute mon ambition. Je ne connais pas d'existence plus saine et mieux à mon goût que celle d'un médecin de campagne.

— De campagne ! dis donc, dis donc... Honfleur est une ville.

— Soit... mais la moitié de la clientèle est aux champs, dans les fermes, dans les villages... et, pourvu qu'on ait un bon bidet pour vous y transporter au petit trot, presque chaque jour on fait sa tournée médicale, et chaque soir on rentre gaiement au logis, car on peut se dire : « J'ai fait un peu de bien ! »

— Embrasse-moi, Pascal ! s'écria le père attendri jusqu'aux larmes.

Puis, après un silence durant lequel les mâchoires ne restèrent point oisives :

— Par où es-tu revenu ce soir, mon garçon ?

— Par la côte de Grâce, répondit le jeune homme, qui tout aussitôt devint pensif et comme souriant à quelque intime souvenir.

— Tu dois y avoir vu, monsieur le poète, un magnifique coucher de soleil ?

— Oui, père.

— J'étais à ma fenêtre, moi ! La mer respica-dissait, et là-bas, à l'horizon, sur la pourpre du ciel, on voyait se détacher en noir tous les vaisseaux de la rade, toute la silhouette du Havre, avec ses mâts, ses phares, ses fumées. C'était superbe !

— Effectivement, mon père. Le plateau de la chapelle avait surtout des rayonnements, une harmonieuse majesté dont mon cœur ressent encore le charme délicieux, l'émotion profonde. C'est au point qu'il m'a semblé que je redevais enfant... que ma pauvre mère était encore là... comme autrefois, devant le calvaire... et je me suis mis à répéter tout haut la prière enseignée par elle.

— Tout haut... il n'y avait donc la personne ?

— Personne... hormis une jeune fille à genoux au pied de la croix.

— Une jeune fille... Ah ! ah ! mon gaillard.

Pascal rougit légèrement et s'empressa de répondre :

— Gardez-vous bien, mon père, de mal interpréter mes paroles. De telles pensées étaient à cent lieues de mon esprit.

— Elle était donc laide, cette jeune fille ?

— Non... oh ! non.

— La connais-tu ?

— Nullement. Je ne supposais même pas qu'il existât sur la terre une créature aussi belle, aussi pure, aussi ravissante ? En la contemplant, je me surpris à penser aux anges !

— Quand je te disais que tu es un peu poète, c'est-à-dire un peu fou.

— Au contraire. Mes pensées étaient en ce moment des plus raisonnables ; je songeais que, pour compléter notre bonheur, il nous faudrait là, entre nous deux, une semblable compagne... que vous appeliez votre fille... et que moi j'appellerais ma sœur...

— Ta femme, bien plutôt... et je ne demanderais pas mieux, quand nous trouverons une bonne dot. Mais cette recherche-là n'est guère de ma compétence. Pour te marier convenablement, je compte sur la tante Brigitte.

— A propos ! s'empressa de dire Pascal, heureux peut-être de cette occasion de changer l'entretien, à propos de ma tante Brigitte, je lui ai promis mon bras pour la conduire demain à la messe à la chapelle de Grâce, c'est grande fête.

— Diable ! je comptais sur toi pour m'accompagner à Pont-Audemer, où nous déjeunons avec quelques amis. Mais ma chère belle-sœur avant tout... Une tante à succession... pas de négligence ! Et le souper continu.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

francs d'amende et aux frais. C'est juste le chiffre sur lequel le juge de paix prononce en dernier ressort. Par conséquent, appel ne peut être formé contre la sentence.

» M. Béduneau, sacristain, a été condamné à un franc d'amende.

» Il est probable que vous recevrez d'ici quelques jours le texte de ce jugement dont on se souviendra longtemps à Beaupreau. Il porte dans ses considérants que tout bruit, quelle qu'en soit la provenance, quel que soit l'instrument sonore, constitue un tapage nocturne, et qu'on ne dira pas que les cloches ne sont pas un instrument sonore.

» Inutile d'ajouter qu'aujourd'hui, jour de marché, cette affaire faisait le sujet de toutes les conversations et que l'on commentait très-vivement le jugement du juge de paix, ainsi que l'attitude de M. l'adjoint Fonteny, qui a fait les fonctions de ministère public.

ENCORE LES VOLEURS INCONNUS.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

« La gendarmerie et la police sont sur les dents. Les recherches faites dans les communes où des bandes de maraudeurs s'exercent, nous ne dirons plus au métier, mais à l'art de voler, sont, jusqu'à ce jour, restées infructueuses. Emu par les nombreux vols que nous relatons chaque semaine, le parquet semble redoubler d'ardeur dans la recherche des auteurs de tous ces vols, commis le plus souvent dans des conditions indiquant la plus grande habileté. Comme la gendarmerie et la police, le parquet s'agit et se remue, et, comme sœur Anne, il ne voit point venir « au violon » les hardis voleurs.

» Nous aurions voulu attendre, selon notre habitude, le lundi de la semaine prochaine pour livrer à la publicité les vols qui viennent de se commettre dans différentes communes de notre département; mais, jaloux de jeter le premier cri d'avertissement aux braves habitants de la campagne, nous leur disons encore aujourd'hui : Prenez garde! fermez bien vos portes! les crocheteurs rôdent sans cesse, veillez! Ainsi, le 9 courant, dans la commune de Pernay, des voleurs se sont emparés d'une certaine quantité de bois, au préjudice de M^{me} Thourrette. La gendarmerie recherche les auteurs de ce vol, mais jusqu'à ce jour elle n'a encore rien découvert.

» Le 17, un vol de même nature, mais dans de plus fortes proportions, a été commis chez M. Rousseau, propriétaire à Metray.

» Nous passerons sous silence les moyens employés par l'auteur du vol d'une montre accompli à Saint-Symphorien, au préjudice d'un sieur Marquet, le 18 de ce mois.

» Des recherches ont été faites, mais comme d'ordinaire elles sont restées infructueuses.

» Le 16 de ce mois, des individus qui sans doute voulaient, comme on dit vulgairement, faire la noce, se sont introduits dans une basse-cour appartenant au sieur Padillet, et là ils firent une razzia complète de toutes les volailles qui s'y trouvaient. Toutes les poules, au nombre de six, furent enlevées avec dextérité, car pas un cri n'a été entendu.

» Enfin, un dernier vol de 300 fr. a été commis dans la commune de Saint-Cyr.

» Que dire de tous ces vols qui se multiplient chaque jour avec une rapidité effrayante? Que penser du régime actuel qui semble rester sourd à toutes les misères de l'ouvrier? Le travail ne marche pas, le commerce est presque anéanti, les chantiers sont vides; et alors le découragement, la faim, la misère, — si mauvaise conseillère, — poussent les malheureux au vol et quelquefois à l'assassinat.

» Voilà les bienfaits du régime dont nous jouissons. On peut juger l'arbre à ses fruits.

EGLISE SAINT-PIERRE.

Le jour de Noël, grand'Messe en musique sous la direction de M. Halbert :

Kyrie et Gloria, de Palestrina; Sanctus et Agnus, de Collet.

Au salut, Adeste fideles en faux bourdons; Ave Maria, de Beethoven.

OUVERTURE

DU BAZAR DES FAMILLES

Place du Marché-Noir, 5.

Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOURS.

Le massage. — Exercice illégal de la chirurgie.

Cette affaire nous fournirait une excellente occasion de faire l'histoire du massage, qui est plus répandu en Orient que dans nos contrées; mais comme il nous faudrait remonter tout au moins au déluge, nous nous trouverions entraîné à un exposé qui dépasserait de beaucoup le cadre d'un compte rendu de police correctionnelle.

M. Charles-Louis Morand, demeurant rue Saint-Sauveur, 49, est, à Tours, un des grands-prêtres de l'art du massage. S'il comparait à l'audience, ce n'est pas pour avoir massé les personnes qui ont eu confiance dans la vigueur et l'adresse artistique de ses poignets, mais pour exercice illégal de la chirurgie, qui, paraît-il, a quelques liens de parenté avec le massage. Laissons le prévenu s'expliquer.

M. le président. — On vous reproche de vous livrer à l'exercice de la chirurgie sans être muni d'un diplôme. Vous mettez des bandelettes, vous frictionnez?

Le prévenu. — Je n'exerce ni la chirurgie, ni la médecine. Je pratique tout simplement le massage et je ne me sers que de mes dix doigts. Je ne fais, du reste, que ce que font mes confrères dans les établissements de bains. Je suis appelé par beaucoup de personnes, je suis allé jusqu'à Bordeaux. Si des nerfs sont déplacés, je les remets en place et je suis obligé de les maintenir avec des bandelettes.

M. le président. — Les soins que vous donnez en pareil cas sont des soins chirurgicaux. N'ayant pas de diplôme, vous n'avez pas le droit de les donner.

Plusieurs témoins sont entendus.

M^{me} veuve Crouzet, dépose : — « En poussant une porte, j'avais attrapé une vive douleur au bras. M. Morand m'a massé le bras et la douleur a disparu. Il m'a mis un ruban autour du bras. M. Morand ne m'a rien demandé pour ses soins; j'ai donné 2 fr. à sa femme, qui est venue me reconduire. Ceci a eu lieu il y a plus d'un an. »

Le prévenu. — Je ne demande rien, j'accepte ce qui m'est offert.

M. Jules Fierdepied, treillageur. — « Il y a deux ans et demi, j'avais le genou démis. M. Morand m'a parfaitement guéri. Aujourd'hui je marche très-bien. »

D. — A-t-il fait quelque ligature?

R. — Il m'a mis un mouchoir autour du genou.

Le témoin. — Je ne suis pas le seul qui ait été guéri. Mon frère a eu le poignet démis. Il a été parfaitement remis par M. Morand. Il en a été de même pour mon petit garçon, qui avait mal au pied.

Marie Lambert, lingère. — « Il y a deux ans, ma mère s'était défoncée des côtes en tombant. Un médecin avait dit qu'elle en avait au moins pour un mois à ne plus travailler. M. Morand l'a soignée et elle a pu reprendre son travail au bout de quelques jours. »

M^e Sellier, défenseur du prévenu, jette d'abord un coup d'œil général sur les faits du procès : « Mon client, dit-il, est masseur; il ne fait ni reboutage, ni opération. Il n'exerce en rien la chirurgie. S'il pouvait être l'objet de poursuites, il faudrait en intention également aux masseurs qui se trouvent dans les établissements hydrothérapeutiques, aux pédicures, aux orthopédistes, aux bandagistes, etc., et le massage ne constituerait pas un acte chirurgical. »

M^e Sellier, s'emparant ensuite des déclarations des témoins, constate que les actes dont il s'agit remontent à plus d'une année et ne pourraient être considérés que comme de simples contraventions. Dès lors son client ne peut être condamné, ces faits se trouvant couverts par la prescription...

M. le président. — La cause est entendue.

Dans son jugement, le tribunal déclare que s'il est constant que le prévenu s'est livré, par application de bandelettes, à des opérations de chirurgie, il est établi, d'autre part, par les débats, que les faits signalés par le ministère public sont prescrits.

En conséquence, M. Morand est renvoyé des fins de la plainte sans dépens.

M^e Sellier. — J'aurais démontré, j'en avais l'espoir, que l'application de bandelettes ne constitue pas une opération chirurgicale.

M. le président. — Eh bien! veuillez réserver vos arguments pour une autre fois,

si de nouvelles poursuites étaient exercées. (Rires.)

N. B. — Le dénonciateur de l'infortuné Morand n'est rien moins que le bandagiste de la Préfecture. (Journal d'Indre-et-Loire.)

Faits divers.

De nombreuses inondations sont signalées : l'Orne a envahi les rues d'Argentan; la Meuse a débordé et couvre la ligne du chemin de fer. Le train de Cologne a été arrêté entre Namur et Liège.

Une dépêche d'Argentan (Orne), en date d'hier, porte que deux jeunes gens qui devaient passer prochainement en police correctionnelle sous l'inculpation de vols ont tenté de se suicider dans la prison au moyen de l'asphyxie par le charbon.

L'arrivée du commissaire les a empêchés de mettre leur projet à exécution.

Un frère et ami vient de se distinguer à Avignon.

À l'audience de la police correctionnelle, un prévenu, après avoir violemment invectivé le tribunal, en disant que la magistrature était l'ennemie de la République, a lancé sur le président, qui heureusement n'a pas été atteint, un gros pavé qui a dégradé un tableau représentant le Christ, placé derrière les juges.

Cet individu avait une seconde pierre qu'on est parvenu à lui arracher.

Il a été condamné à cinq ans d'emprisonnement.

Un monsieur aperçoit une voiture de boucher bien garnie de viande; un superbe boule-dogue, attendant l'arrivée de son maître, veille sur la marchandise avec une remarquable attention. Le boucher revient et le monsieur lui demande si jamais ce gardien vigilant ne s'avise de donner un coup de dent sur les gigots appétissants.

— Oh! non, monsieur, répond le patron de l'animal; jamais il n'a mangé gros comme ça de viande; il la lèche, mais voilà tout.

La grande mortalité occasionnée par la phthisie pulmonaire augmente de jour en jour, et de toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, c'est assurément la plus commune et la plus désespérante pour les familles.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

La meilleure manière d'employer le goudron, c'est sous forme de capsules. Les capsules de Goudron de Guyot sont devenues un remède populaire dans ce genre de maladies. La dose ordinaire est de deux capsules à prendre au moment de chaque repas. Le bien-être se fait sentir rapidement.

Afin d'éviter toute confusion entre les véritables capsules de Goudron Guyot et les produits similaires, exiger la signature Guyot imprimée en trois couleurs sur l'étiquette du flacon. (8)

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 27 décembre 1880.

LA CLOSERIE DES GENÈTS

Drame en 7 actes, dont un prologue, de Frédéric SOULIÉ.

BOURSE DE PARIS

DU 22 DÉCEMBRE 1880.

Rente 3 0/0.	84 60
Rente 3 0/0 amortissable.	87 25
Rente 4 1/2.	115 50
Rente 5 0/0.	119 25

Pour augmenter son capital et ses revenus, s'abonner à l'ÉCLAIREUR FINANCIER. Ce journal donne les renseignements précis sur toutes les valeurs et publie la liste de tous les tirages. UN FRANC PAR AN. Les abonnements sont reçus à Paris, rue Vivienne, 45, et sans frais dans tous les bureaux de poste.

La juste réputation acquise à la Confiserie CHARBONNEL, à Paris, est la preuve de l'excellence de ses bonbons, de ses dragées pour baptême et du bon goût de tous ses articles. Aussi nous faisons-nous un devoir, au moment de Noël et du jour de l'an, de conseiller

à nos lecteurs de s'adresser à cette maison qui joint à la qualité supérieure de ses produits des prix modérés.

CHARBONNEL, Confiseur,
34, Avenue de l'Opéra, Paris.
Renseign^{ts} et expéditi^{ns} par retour du Courrier.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'Hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

RAKOCZY DE BUDE

(Eau purgative Hongrie.)

Reconnue par l'Académie de médecine, M. le Docteur Gubler et d'autres autorités de médecine à Paris, comme la plus riche en sels minéraux de toutes les eaux connues jusqu'à ce jour. Distingué par six médailles. Usage efficace contre la constipation et les maladies qui en dérivent et sans aucun inconvénient ultérieur, même après un emploi prolongé. Purgative et laxative.

Dépôt en gros : M. L. BISSON, pharmacien, 5, place de la Bilange, à Saumur.

AVIS : Faites attention à l'Étiquette bleue.

La Direction de la Source de Rakoczy à Bude à Budapest.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et canéise — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'affroyable mortalité des enfants, 51 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revaléschiere est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revaléschiere. Aux écoliers, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 34 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PEYLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revaléschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. BISSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODDET, propriétaire-gérant.

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)
Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Parait chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. — Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :
AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
À L'ACHAT ET À LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Etudes de M^e LE BLAYE et de M^e LAUMONIER, notaires à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 26 décembre 1880,
à midi,

En l'étude de M^e LE BLAYE et par le ministère de M^e LE BLAYE et M^e LAUMONIER,

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue des Basses-Perrières, n^o 4,

Composée de cinq pièces, man-sardes, écurie, remise, jardin et servitudes.

Mise à prix : 7,000 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser auxdits notaires. (738)

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M^e CHALET, huissier à Genes, titulaire dudit office, soit à M^e BOURASSEAU, huissier à Saumur, son mandataire. (731)

A CÉDER DE SUITE UNE AUBERGE

Située aux Quatre-Chemins, commune de Neuillé.

S'adresser, pour tous renseignements, à SAILLANT, qui l'occupe.

M^e GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

M. DUVAUX prévient les fournisseurs de Varrains et autres qu'il n'aura pas, à l'avenir, à payer les dettes contractées par sa femme. (730)

VIN DE PROPRIÉTAIRE

Garanti PUR et NATUREL

des crûs les meilleurs et les plus fins pour VINS DE TABLE. Envois franco jusqu'à destination. — Prix très-réduits.

S'adresser à M^{me} veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE À PARIS, RUE DE GRAMMONT
ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18
Ancienement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 175 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS
POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices
de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE
OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux
décès des Assurés
depuis l'origine de
la Compagnie..... 32,688,827 fr.

Arrérages payés aux
Rentiers..... 162,493,888 fr.

Bénéfices payés aux
Assurés en cas de
décès pour la vie
entière..... 24,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à

Saumur, à M. CORNILLÉAU; à Angers, à M. PINEAU; à Cholet, à M. PINEAU; à Baugé, à M. MAILLET; à Beaufort, à M. SACHET; à Segré, à M. PAYSAN. (297)

GRAND RABAIS! ÉTRENNES!

Vin vieux exquis : Madère, Malaga, Porto, Xérès, Alicante, Muscat et Chypre, casés en caisses de 18 bouteilles assorties au prix exceptionnel de 1 fr. 90 la bouteille. — 1/4 pièce 37 litres excellent et bon vin rouge (extra vieux Médoc) pour 65 fr. — 228 litres excellent vin rouge vieux Bordeaux, 1^{er} cotes, à 112 fr. — 228 litres excellent vin rouge vieux St-Emilion, à 135 fr. — Ecrire à J. LANNA, 24, rue Servandoni, à BORDEAUX.

MALADIES CHRONIQUES
Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par M. Robbe, docteur homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures et par correspondance. (Affranchir.)



COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

Fondée en 1819.

Assurances contre l'Incendie et sur la Vie humaine.

GARANTIE :

Incendie..... 61 millions.
Vie : 174 millions.

Rentes viagères aux taux les plus avantageux.

S'adresser à M. J.-B. MARÉCHAL, agent général, 2, rue Gueule-du-Loup, à Saumur. (778)

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

Grands Magasins de la Paix

SARGET-GIRAULT

6, rue d'Orléans, Saumur.

A partir de Dimanche 19 Décembre

GRANDE MISE EN VENTE

D'OBJETS POUR ÉTRENNES

Articles de Paris, Maroquinerie, Bronzes, etc.

Tous ces objets, quels qu'ils soient, seront vendus meilleur marché que partent ailleurs.

GRAND CHOIX

D'ARTICLES UTILES POUR ÉTRENNES

Tels que :

Lingerie, Cravates, Foulards, Eventails, Fantaisie, Jupons, Gilets de chasse, Chemises, Mouchoirs, etc.

PRIMES

Pour tout achat de 50 francs.

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.
S'adresser au bureau du journal.

1 FRANC par AN 103,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur

des Valeurs à Cots

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

DIMANCHE 16 DÉCEMBRE - LUNDI 17 DÉCEMBRE
EXPOSITION A LA LUMIÈRE

C'EST AU PALAIS DES MARCHANDS LES ÉTRENNES

QUE L'ON TROUVE

LES PLUS JOLIES,
LES PLUS VARIÉES,
LES PLUS UTILES,
ET LES MOINS
COUTEUSES.

ANGERS

RUE BAUDRIÈRE, 63, 65.

Les jouets mécaniques et automatiques
fonctionneront de 7 heures et demie à 8 heures et demie.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.